

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 avril 2023

Présents : Stéphane Ginevra, Camille Sanchis, Romain Poyet, Martine Duffaud, Guy Vernet, Jean-Paul Carlier, Guillaume Domecq, Pierre François Léonard

Excusée : Capucine Malbrain (procuration à Guillaume)

Absents : Marion Gros-Dumoulin, Gilles Helft

Secrétaire de séance : Pierre François Léonard

Ordre du jour

- Élection d'un adjoint
- Délibération : demande de subvention pierres sèches
- Restitution – chemin d'Arlix
- Questions diverses :
 - Lutte contre l'habitat indigne

1. Élection d'un adjoint

Suite à la perte des fonctions de 1^{er} adjoint votée lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'en élire un nouveau. Martine Duffaud s'est proposée comme candidate.

Le vote s'est déroulé à bulletin secret.

Vote : Martine Duffaud (9 voix) – Camille Sanchis (1 voix)

Martine Duffaud est élue 1^{ère} adjointe.

2. Demande de subvention pierres sèches

Notre dossier de demande de subventions va être présenté au PNR dans une quinzaine de jours. Il va concerner la restauration de la chaîne d'angle sur les faysses au-dessus du parc de l'écomusée. Afin qu'il soit complet, il faut présenter un devis actualisé, ainsi qu'une délibération du conseil municipal sur un budget précis.

Étant contraints par le temps et n'étant pas sûr de pouvoir faire un conseil municipal dans ce délai, nous décidons de faire une première délibération, indiquant que le conseil municipal accepte tout devis compris entre 17.000 et 25.000 euros.

Vote : pour à l'unanimité

3. Restitution – chemin d'Arlix

Quand la route d'Arlix a été refaite, il y a plus d'une soixantaine d'années, les maisons ont gardé sur leur terrain ce qui était initialement le chemin communal.

Il faudrait rendre ces parcelles aux habitants pour qu'ils puissent en user sans problèmes.

Vote : pour à l'unanimité

4. Questions diverses

Lutte contre l'habitat indigne

Camille nous informe qu'un mail adressé aux adjoints rappelle que le maire a une compétence (pouvoir de police générale) dans la lutte contre l'habitat indigne.

Il existe donc une procédure qui permet de repérer et de faire remonter toute situation relevant de l'habitat indigne (qu'il s'agisse de propriétaires ou de locataires).

Le prochain conseil municipal se tiendra le **mardi 23 mai, à 18h30**.